

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2018, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absente :

Madame Denise Pinard, conseillère # 2

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 05 par Madame la mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée par** Monsieur Richard Blais, l'ordre du jour est adopté.

2018-11-368

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 2 et 11 octobre 2018

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée par** Monsieur Philippe Delage, les procès-verbaux du 2 et 11 octobre 2018 sont adoptés.

2018-11-369

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

La mairesse répond aux questions provenant du public.

5. Rapport du directeur incendie

Aucun rapport du Directeur incendie.

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport du directeur de la voirie.

a) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la dépense énumérée plus bas soit autorisée. Cette dépense est :

- Asphalte froide : 500 \$

Un montant approximatif de 500 \$ taxes en sus est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2018-11-370 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a) Déchets abri-bois et salle municipale ;

Attendu qu'il y a de plus en plus d'évènements à l'abri-bois et que celui-ci n'a pas de bacs de poubelles ni de conteneurs pour les déchets ;

Attendu que le seul conteneur à proximité se trouve au centre communautaire et qu'il est à une trop grande distance pour que les personnes transportent les sacs de déchets à pieds ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conteneur de la salle municipale soit transféré à l'abri-bois et de faire l'achat de 2 bacs noirs pour la salle municipale.

2018-11-371 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

b) Fonds de 1000 \$ à la MRC du HSF pour le Comité route 257 ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal entérine la dépense d'un montant de 1000 \$ comme fonds adressé à la MRC du Haut-Saint-François pour le Comité de la route 257.

2018-11-372

Résolution adoptée à l'unanimité.

c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;

Six élus présents déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 L.E.R.M.

d) Financement permanent du Règlement d'emprunt 95-17 ;

D.a. Acceptation de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 230 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de La Patrie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 230 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
95-17	230 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 95-17, la Municipalité de La Patrie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu** unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	8 100 \$	
2020.	8 300 \$	
2021.	8 600 \$	
2022.	9 000 \$	
2023.	9 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	186 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 95-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-11-373 Résolution adoptée à l'unanimité.

D.b. Soumission pour l'émission de billets ;

Date d'ouverture :	6 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4696 %
Montant :	230 100 \$	Date d'émission :	14 novembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de La Patrie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 230 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 100 \$	2,75000 %	2019
8 300 \$	3,00000 %	2020
8 600 \$	3,15000 %	2021
9 000 \$	3,25000 %	2022
196 100 \$	3,50000 %	2023

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,94632 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 100 \$	4,01000 %	2019
8 300 \$	4,01000 %	2020
8 600 \$	4,01000 %	2021
9 000 \$	4,01000 %	2022
196 100 \$	4,01000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,01000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-BOISES

8 100 \$	4,28000 %	2019
8 300 \$	4,28000 %	2020
8 600 \$	4,28000 %	2021
9 000 \$	4,28000 %	2022
196 100 \$	4,28000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais, **appuyé par** Monsieur Philippe Delage **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de La Patrie accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 230 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 95-17. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-11-374

Résolution adoptée à l'unanimité.

e) Autobus incendie – Abri hivernal ;

Considérant que l'autobus incendie doit être à l'abri pendant la saison hivernale pour ainsi empêcher que cela occasionne des désagréments (fenêtres glacées, etc.) pendant un appel d'urgence ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois **Appuyé par** Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** de faire l'achat d'un abri tempo de 35 pieds de longueur par 18 pieds de largeur et 10 pieds et 3 pouces de hauteur pour la saison hivernale et qui sera installé sur le terrain du 18, rue Chartier. Un budget de 2 500 \$ est projeté pour cette dépense.

2018-11-375 Résolution adoptée à l'unanimité.

f) Demande de commandite – Fabrique St-Joseph-des-Monts ;

Puisque la municipalité n'a reçu aucune réponse suite à la proposition d'entente de partenariat avec la Fabrique, ce point est annulé jusqu'à une nouvelle demande provenant de la Fabrique St-Joseph-des-Monts.

g) Édition 2018 du cahier spécial sur le Haut-Saint-François de la Tribune ;

Considérant que La Tribune fera découvrir notre belle région grâce au cahier du HSF ;

Considérant que cette publication présentera un bon nombre d'entrevues avec des personnalités locales, en plus de reportage sur des initiatives et des projets qui illustrent la qualité de vie et le dynamisme de cette région ;

Considérant que La Tribune distribuera ce cahier spécial dans plus de 6 500 foyers additionnels de la MRC du HSF, le mercredi suivant en plus de ses abonnés ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** de faire l'achat d'une demi-page en noir et blanc d'un montant de 1 052 \$ plus taxes.

2018-11-376 Résolution adoptée à l'unanimité.

h) Nomination du maire suppléant ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé par** Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie nomme Monsieur Richard Blais maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés en conformité à l'article 116 du Code municipal du Québec, pour une période d'un an. De plus, il sera le représentant suppléant à la MRC.

2018-11-377 Résolution adoptée à l'unanimité.

i) Programme des travaux TECQ 2014-2018 ;

Attendu que La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe

sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** unanimement

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

2018-11-378 ***Résolution adoptée à l'unanimité***

j) Cours pour les élu(e)s – La prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux ;

REFUSÉ

k) Renouvellement de traverses municipales –Club de motoneigiste des Monts Appalaches

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise le Club Motoneigistes des Monts Appalaches, à circuler sur les traverses des routes suivantes pour la saison 2018-2019:

- ✓ Traverse rang Petit-Canada Est (de Nicole Blais à M. Lavoie)
- ✓ Rang Petit-Canada Ouest : jonction sentier 525 et Trans-Québec no. 65, de chez terrain Monsieur Marcel Blais sur une longueur de 1 km, de Marcel Blais à Jasmin Gaudreau sur une longueur de 0.8 km.
- ✓ Rang Bethléem sur une longueur de 1.1 km dans l'emprise du chemin, et au bout du rang sur une longueur de 0.5 km juste avant l'Arborétum.

Il est entendu que le club doit porter une attention spéciale à la signalisation pour sécuriser tous les usagers de la route.

2018-11-379 Résolution adoptée à l'unanimité.

l) Adoption du contrat de location abri-bois 2019 ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le contrat de location de l'abri-bois 2019 soit accepté tel que déposé aux membres du conseil municipal.

2018-11-380 Résolution adoptée à l'unanimité.

m) Club Quad Mont-Mégantic : demande de gratuité de la salle municipale

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, appuyée par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** :

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de salle municipale au Club Quad Mont-Mégantic, pour la tenue d'un brunch, le samedi 1 décembre 2018 pour toute la journée.

2018-11-381 Résolution adoptée à l'unanimité.

n) Demande d'aide financière OPP de l'École Notre-Dame-de-Lorette 2019 ;

Attendu que cela aidera l'École à organiser des activités pour les jeunes (collations, fête de la rentrée scolaire, Halloween, Noël, Jour de l'An, Saint-Valentin, coopération sportive, achat de matériel sportif et scolaire, etc.) et à défrayer le transport qui a toujours lieu en autobus pour les sorties scolaires ;

Attendu que notre appui financier permettra de réaliser des activités éducatives et récréatives et que notre don servira à défrayer les activités de tous les enfants de l'école Notre-Dame-de-Lorette, provenant des bassins de La Patrie et Chartierville ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** que le conseil municipal de La Patrie accorde un montant de 250 \$ à l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame-de-Lorette pour financer les activités éducatives et récréatives pour les jeunes pour 2019.

2018-11-382 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

o) Carole Audet – Demande signature de contrat location ;

Considérant que la signature des contrats de location inclus :

- Déplacement (essence) ;
- Temps passé au téléphone pour de l'information ;
- Régler les problèmes multiples ;
- Remettre les clés ;
- Expliquer les consignes ;
- Faire le suivi pour ceux qui n'honorent pas le contrat correctement ;
- Appel divers (porte barrée restaurant, panne électrique, etc.)

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'entériner la dépense de 30 \$ par contrat signé en 2018 à Madame Carole Audet qui s'occupe de l'abri-bois.

2018-11-383 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

p) Demande Coopérative de solidarité Monts & Vallée ;

Attendu que la coopérative de solidarité Monts & Vallée comporte 20 logements et que seul 14 logements sont occupés ;

Attendu que le manque de revenu occasionne un déficit pour la Coopérative qui ne réussit pas à mettre de côté de l'argent pour se créer un fond de roulement ;

Attendu que le conseil d'administration de la Coopérative ne peut se permettre d'augmenter le prix de ses logements puisque selon les normes, le tarif maximum de location est atteint.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Nathalie Pilon

Il est **résolu** que la municipalité de La Patrie offre une subvention équivalent à celui des taxes municipales 2018 restantes à payer d'un montant de 9 135.54 \$ en date 7 novembre 2018.

2018-11-384 Résolution adoptée à l'unanimité.

q) Calendrier annuel du conseil 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame Chantal Prévost et **résolu** unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19 h :

- 15 Janvier
- 5 Février
- 5 Mars
- 2 Avril
- 7 Mai
- 4 Juin
- 2 Juillet
- 13 Août
- 10 Septembre
- 1 Octobre
- 5 Novembre
- 3 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

2018-11-385 Résolution adoptée à l'unanimité.

r) Nominations et responsabilité des élus 2019

REPORTÉ

s) Demande gratuité salle Dumoulin – Les Chevaliers de Colomb ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** unanimement

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de salle du fumoir aux Chevaliers de Colomb, pour la

préparation et la distribution des paniers de Noël le vendredi 14 décembre 2018 entre 9 h et 15 h.

2018-11-386 Résolution adoptée à l'unanimité.

t) Offre pour autobus Ford CTV 2007 ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a affiché l'autobus Ford CTV 2007 sur Kijiji le 15 octobre 2018 pour un montant de 2 000 \$ négociable ;

Considérant que Monsieur Roméo Charbonneau a fait une offre écrite de 800 \$ pour l'achat de l'autobus Ford 2007 ;

Considérant que SLM Récupération nous fait une offre de 500 \$ pour le véhicule incendie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de faire une contre-offre à Monsieur Roméo Charbonneau pour l'autobus Ford CTV 2007 au montant de 850 \$.

De vendre l'autobus Ford CTV 2007 à Monsieur Roméo Charbonneau si celui-ci accepte la contre-offre demandée.

2018-11-387 Résolution adoptée à l'unanimité.

u) Achat d'un projecteur et d'un écran de projection ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** d'entériner l'achat d'un projecteur XGA 3500L Powerlite X39 PROJ et de faire l'achat d'un écran de projection normal de 65" par 80" d'un montant total de 792.36 \$ plus taxes.

2018-11-388 Résolution adoptée à l'unanimité.

**v) Acceptation soumission Groupe Environex :
analyse d'eau potable, eaux usées pour l'année
2018**

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

D'accepter l'offre de service de Groupe Environex pour les analyses 2019 suivantes :

Analyses	Prix	Soumission no	Date
Eau potable	1 354\$ taxes en sus	E-22657	24/10/2018

Eaux usées	1 004\$ taxes en sus	E-22658	24/10/2018
------------	-------------------------	---------	------------

2018-11-389 Résolution adoptée à l'unanimité.

w) Convocation rencontre avec comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

Considérant que Monsieur Luc Bibeau a été engagé comme nouveau directeur général par intérim et qu'il veut clarifier plusieurs dossiers comptables ;

Sur la **proposition** de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser Monsieur Luc Bibeau à faire venir la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin que ceux-ci discutent des dossiers comptables de la municipalité.

2018-11-390 Résolution adoptée à l'unanimité.

**x) Réalisation complète de l'objet des règlements -
Annulation de plusieurs soldes résiduares**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Patrie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

PROPORÉ PAR Madame Nathalie Pilon
APPUYÉ PAR Monsieur Philippe Delage
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de La Patrie modifie les règlements identifiés à l'annexe ci-bas de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de La Patrie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

QUE la Municipalité de La Patrie demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
54-03	264 250 \$	264 250 \$	264 250 \$	260 920 \$	3 330 \$					3 330 \$
72-14	670 000 \$	670 000 \$	616 848 \$	0 \$	130 829 \$	486 019 \$				670 000 \$

2018-11-391 Résolution adoptée à l'unanimité.

y) Demande de financement – Album des finissants 2018-2019 ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Nathalie Pilon
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie participe financièrement pour un montant de 60 \$ au profit de la polyvalente Louis-St-Laurent pour le financement de l'album des finissants 2018-2019, ce montant est prévu au budget de 2019.

Que la municipalité de La Patrie fournisse sa publicité en format informatique par courriel.

2018-11-392 Résolution adoptée à l'unanimité.

z) Offre de surlargeurs d'accotements pavés – Route 212 – Ministère des transports ;

REFUSÉ

aa) Salon FADOQ Région Estrie ;

Considérant que le Salon est l'occasion de nous informer des différents services et produits offerts à la population de 50 ans et plus, et cela, autant du côté santé, sécurité, bien-être et loisirs;

Considérant que la présente édition nous offre l'occasion de rencontrer plus de 150 exposants répartis dans différentes catégories, mais aussi, de participer à quelques conférences et ateliers interactifs;

Considérant qu'aussi informative que divertissante, cette programmation touche tant les baby-boomers que ceux qui les ont précédés, mais toute la population y est invitée;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Nathalie Pilon

Et **résolu** d'autoriser Monsieur Jean-Pierre Comtois à participer au Salon FADOQ qui aura lieu le 10 novembre au Centre de foires de Sherbrooke, et ce gratuitement. Les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2018-11-393

Résolution adoptée à l'unanimité.

bb) Demande de don – Opération Nez rouge;

Considérant que le comité organisateur d'Opération Nez rouge Centrale du Haut-Saint-François, est à l'œuvre pour planifier ses activités de la campagne 2018 et qu'il est bon de mentionner que cet organisme à but non lucratif a récemment obtenu le titre de Centrale automne et offre un service de raccompagnement sécuritaire aux personnes qui sont inaptes à conduire leur véhicule durant la période des Fêtes ;

Considérant qu'en 2017, ils ont effectué 197 raccompagnements, pour un total de 7 065 kilomètres et que ces raccompagnements ont assuré à plus de 300 personnes un retour à la maison en toute sécurité ;

Considérant qu'en plus de prendre soin des gens de notre communauté et de rendre nos routes plus sécuritaires, leur leitmotiv est de réinvestir les dons reçus provenant de leurs partenaires, leurs commanditaires et des dons remis lors des raccompagnements ainsi, les profits récoltés seront redistribués dans des organismes qui œuvrent auprès des jeunes du territoire. En 2017, cela a représenté une somme de 5 000 \$;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** de faire un don de 100 \$ à Opération Nez rouge pour les appuyer dans leur bonne action envers nos citoyennes et citoyens.

2018-11-394 Résolution adoptée à l'unanimité.

cc) Problème de castors;

Monsieur Luc Bibeau donne des explications concernant les problèmes de castors sur le chemin Labonne. Monsieur Luc Bibeau parle aussi du problème de rats musqués aux étangs.

dd) Facture d'évaluation pour camion incendie Ford CTV 1992;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de faire une facture d'évaluation pour le camion incendie Ford CTV 1992 que la municipalité a vendu à Monsieur Roméo Charbonneau afin que celui-ci puisse immatriculer le véhicule dans les règles. La municipalité de La Patrie prendra en charge la facture de 50 \$ plus taxes.

2018-11-395 Résolution adoptée à l'unanimité.

ee) Demande de déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole;

REFUSÉ

ff) Projets de règlement proposés par la MRC ;

Les élus ont pris connaissance du projet de règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics et du projet de règlement uniformisé des nuisances et ne proposent aucune modification.

gg) Contribution – Tourisme Haut-Saint-François ;

Considérant que Tourisme Haut-Saint-François poursuit ses efforts pour attirer et retenir les visiteurs grâce à plusieurs aides apportés aux entreprises, à un bureau touristique mobile et au Guide des attraits du HSF ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** de contribuer pour un montant de 250 \$ pour l'année 2019 afin de permettre à Tourisme Haut-Saint-François d'offrir des outils de promotion de qualité pour le Haut-Saint-François.

2018-11-396 Résolution adoptée à l'unanimité.

hh) Soumission entretien de la patinoire municipale ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** d'engager Monsieur Bruno Audet pour l'entretien de la patinoire pour un total de 10 semaines pour un total de 2 300 \$.

2018-11-397 Résolution adoptée à l'unanimité.

ii) Mise à niveau des sentiers de randonnée pédestre ;

Considérant que *Sentiers frontaliers* détient l'autorisation du ministère d'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) pour les sentiers en forêt publique, secteur montagne de Marbre, à Notre-Dame-des-Bois;

Considérant que les sentiers du secteur montagne de Marbre ont besoin d'une mise à niveau afin d'assurer la sécurité des randonneurs et la conservation du milieu;

Considérant que les infrastructures d'accueil (stationnement, signalisation, toilettes sèches, abri et table de pique-nique) pour les randonneurs dans le secteur montagne de Marbre sont déficientes;

Considérant que Tourisme Cantons de l'Est (TCE), dans son *Rapport Plan de développement : Structuration et consolidation de l'offre «rando» dans les cantons de l'Est* a identifié le secteur montagne de Marbre comme ayant un «fort potentiel de développement avec une réfection du réseau à prioriser»;

Considérant que *Sentiers frontaliers* est invité à déposer un projet au *Fonds d'appui au rayonnement des régions 2018-2021*(FARR);

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

D'appuyer *Sentiers frontaliers* et leur projet dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions*. Cet appui inclut une contribution financière de 250, qui sera versée selon l'échéancier suivant : janvier 2019.

2018-11-398 Résolution adoptée à l'unanimité.

JJ) Contribution Contrée du Massif Mégantic ;

Considérant que le solde prévisionnel est de 14 597 \$ au 1^{er} novembre et que ce solde sera largement entamé par les honoraires de la Phase 2 du mandat de Marketing territorial que l'assemblée générale des membres de la Contrée a résolu de confier à la firme Visages régionaux au coût de 11 813 \$;

Considérant que la contribution financière de notre municipalité sera essentielle pour la poursuite des efforts des bénévoles de la Contrée ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

De donner une contribution de 1 500 \$ pour l'année 2019 à la Contrée du Massif Mégantique pour leur permettre de poursuivre leur projet de Marketing territorial.

2018-11-399 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

9. Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable approuvé par le MAMOT

Le formulaire 2017 est déposé et les élus ont pris connaissance du rapport.

10. Dépôt du plan triennal de la Commission scolaire des Hauts-Cantons ;

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons est déposé et les élus ont pris connaissance du rapport. Aucune suggestion n'est amenée par les élus.

11. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 140 178.75 \$, Référence aux numéros de déboursés 201800455 à 201800616 et références aux chèques numéros 9685 à 9734 et les chèques numéros 201800402 à 201800473 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 8 613.47 \$. Ce montant est inclus dans le total de la liste des chèques.

2018-11-400 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

12. Situation financière au 30 septembre 2018

La directrice générale adjointe présente un état sommaire de la situation financière en date du 30 septembre 2018 et les états comparatifs des revenus et dépenses conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

13. Rapport de la mairesse

La mairesse donne un compte rendu des rencontres du mois.

14. Période de questions

La mairesse répond aux questions venant du public.

15. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 10.

2018-11-401 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, ***Johanne Delage***, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse